

| |
|--|
| CONGO-BRAZZAVILLE Conclusions de la revue à mi-parcours (11 Octobre 2004) |
|--|

1. Résumé

Le document de stratégie 2002-2007 a été signé le 23 novembre 2002. Les montants indicatifs alloués au Congo dans le cadre du 9^e FED sont de 43 millions € au titre de l'enveloppe A et de 7,4 millions € au titre de l'enveloppe B (6,6 M € après le transfert de 0,8 M € à la facilité de paix). A ce montant s'ajoutent les reliquats du 6^e, 7^e et 8^e FED. Au total, en fin 2003, les montants non engagés (enveloppes A et B) s'élevaient à 101 M € (y compris un montant estimé aujourd'hui à 9,7 M € à dégager sur des projets à clôturer). Les secteurs de concentration sont (1) l'appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit et (2) l'appui à la politique sectorielle des transports. Le choix de ces secteurs d'intervention a été déterminé dans un souci de continuité par rapport aux actions des FED précédents, de l'expérience cumulée de la Commission dans les secteurs choisis et la coordination entre les bailleurs de fonds. Les secteurs hors concentration sont (1) les secteurs transversaux et (2) l'appui aux secteurs sociaux.

Le choix des secteurs de concentration est toujours pertinent, mais une nouvelle donnée devra être considérée actuellement: le progrès dans les négociations avec les IBW qui devrait permettre au Congo-Brazzaville d'envisager d'entrer dans l'initiative PPTE au courant de 2005. Le Congo devra, en conséquence, régulariser d'urgence sa situation relativement à l'apurement des arriérés dus à la Commission Européenne sur les prêts spéciaux et les capitaux à risque provenant des ressources FED (actuellement estimés à environ 31,5 M €). En ce qui concerne la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala prévue dans le document de stratégie 9^e FED, elle est toujours considérée comme essentielle pour la situation sécuritaire, socio politico-économique dans le sud du pays, zone affectée par les guerres au cours de la dernière décennie (voir Considérations spéciales).

Pour pouvoir répondre à l'ensemble des priorités qui se présentent actuellement au gouvernement congolais (entrée dans l'initiative PPTE et réhabilitation de la Route Nationale N°1), il a été décidé de réallouer les fonds disponibles et de transférer 28,45 M € à un nouveau secteur « Appui macro-économique » qui sera destiné au paiement des arriérés dus par le Congo-Brazzaville à la BEI/CE sur ressources FED dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés co-ordonné par les IBW. 2 M € de l'enveloppe B seront aussi prévus pour le paiement de ces arriérés. Une enveloppe de 49,4 M € sera réservée pour le secteur des transports (dont 47 M € pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala).

Les performances financières et sectorielles du pays sont faibles. Cependant, la situation de post-conflit dans laquelle se trouve le Congo depuis dix ans de guerre, les énormes besoins du pays dans les différents secteurs, l'importance d'appuyer le pays dans ses efforts pour entrer dans l'initiative PPTE, l'importance stratégique de la route-Brazzaville-Kinkala et le travail consistant de relance de la coopération communautaire réalisée au cours des dernières trois années sont les arguments de base pour le maintien des enveloppes financières allouées au pays. Un total d'environ 101 M € est encore disponible pour engagement pour la période 2004-2007, mais la plupart des programmes à financer sont déjà à un stade avancé de l'identification. Il est prévu d'engager en 2004-2005 presque la totalité des fonds disponibles (enveloppes A et B).

2. Agenda politique du pays

2.1. - Programme du gouvernement - Un Programme intérimaire post-conflit (PIPC) pour la période de 2000-2002 a été élaboré et adopté en juin 2000. Parmi les objectifs visés par ce programme, on relève la réhabilitation des infrastructures de base, le renforcement des capacités d'investissement dans les secteurs sociaux, la création d'emplois et l'amorce d'une politique volontariste de lutte contre la pauvreté. Bien qu'aucun programme n'ait encore été officialisé, on observe que le programme politique « Nouvelle espérance » du Président de la République donne suite au PIPC avec les mêmes priorités, maintenant encadrées dans une logique plus vaste de réforme de l'Etat.

2.2. - Politique - Sur le plan politique, le processus de retour à la stabilité et à la paix est la priorité du gouvernement. Les « engagements croisés » entre le gouvernement et les représentants des « ex-combattants » du 17 mars 2003 ont mis terme aux combats dans le département du Pool, mais des négociations sont toujours en cours de façon à permettre le démarrage des actions de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR).

2.3. - Processus de démocratisation - Malgré le retard pris sur le calendrier de la mise en place effective des institutions prévue dans la Constitution adoptée en 2002, l'année 2003 marque une étape cruciale dans l'établissement de l'État de droit en République du Congo avec l'adoption en 2003 par le Parlement de plusieurs lois organiques des nouvelles institutions (Cour constitutionnelle, Haute cour de justice, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication). Il est encore trop tôt pour porter un jugement sur le fonctionnement de ces institutions qui souffrent de grandes faiblesses tant du point de vue des ressources humaines que du point de vue matériel.

2.4. - Finances publiques - L'objectif du Congo est de négocier avec les institutions de Bretton Woods l'obtention d'une FRPC et pouvoir accéder à l'initiative PPTE avant fin 2005. La performance dans le cadre du Staff Monitored Programme de janvier à septembre 2003 avait été jugée faible par le FMI. Cependant, la mission du FMI du mois de mai 2004 a noté des progrès suffisants pour ouvrir les négociations relativement à une FRPC (voir point 3.2. PPTE). L'audit de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) sur la période 1999/2001 a été réalisé et la pratique des dettes gagées a été arrêtée. L'audit à la SNPC a démontré un gap d'environ 174 milliards de FCFA en ce qui concerne les revenus pétroliers pour la période 1999/2001, dont 15% restent encore à justifier. Le montant restant inclut une partie de 30% de dépenses extra-budgétaires dans des projets de construction, investissements dans la sécurité, aide humanitaire et des initiatives de paix. Lors de la réunion de bailleurs de fonds organisée par la Banque mondiale à Paris en septembre 2004, il a été reconnu que des efforts importants avaient été faits dans les domaines de la transparence pétrolière et de la gestion des finances publiques. Il est important que ces efforts soient poursuivis et élargis. Le Congo a également adhéré à l'initiative EITI (Extractive Industries Transparency Initiative) au mois d'août 2004.

2.5. DSRP - I - Le processus d'élaboration du DSRP – I est en cours, avec certaines faiblesses. La plupart des commentaires des bailleurs de fonds vont dans le sens d'encourager le gouvernement à mieux préciser les grands axes de la stratégie, à renforcer l'analyse des obstacles au développement, à identifier des indicateurs de résultats et de moyens, et à dédier plus d'attention à des questions décisives pour le développement tels que l'environnement et la réduction d'inégalités de revenu et de genre. La finalisation du DSRP-I est une des conditions pour l'accession à l'initiative PPTE.

3. Principales évolutions politiques, économiques et sociales dans le pays

3.1. - Evolution de la situation politique

Situation politique - Le Congo-Brazzaville sort de trois guerres civiles violentes (1993/94, 1997 et 1998/99), suivies d'une guerre localisée dans le Pool entre mars 2002 et mars 2003. Dans l'ensemble, la paix et la sécurité sont assurées au Congo, ce qui a permis au pays de bénéficier d'un meilleur classement dans l'indice international de sécurité. Cependant, Kinkala, chef-lieu de la région du Pool, est classé au niveau 3 de la paix et de la sécurité par les Nations Unies. Une autre partie de la région du Pool est classé au niveau 4. Il est cependant à noter que dans le département du Pool, il avait été espéré que la signature d'un accord de paix le 17 mars 2003 (confirmant les accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités de 1999) entre les représentants des ex-combattants et le gouvernement marque la fin du conflit dans ce département. Cependant, le chef des rebelles, le Pasteur Ntumi, juge que les conditions ne sont toujours pas réunies pour que le désarmement de ses combattants ait lieu. Le 23 janvier 2004, il avait conditionné son retour à Brazzaville à la définition de son statut et à la mise en place d'un gouvernement de large union nationale. Tant que, dans le cadre du Comité de suivi des accords de cessation des hostilités, il n'y a pas un accord sur la liste des rebelles à désarmer, le processus politique ne peut pas donner lieu au processus technique de DDR. Des efforts supplémentaires devront être faits des deux côtés pour que des voies de sortie de l'impasse puissent être trouvées. Il est à souligner que les guerres successives qui ont affecté le pays ont détruit l'ensemble des infrastructures, ont causé des milliers de morts et ont provoqué des déplacements massifs de la population, y compris à partir de la capitale Brazzaville. Ces conflits, souvent passés inaperçus sur la scène internationale, ont eu des conséquences tragiques sur la situation économique et sociale du pays. L'opportunité de paix qui se présente actuellement devra être saisie par les différents interlocuteurs au Congo pour que l'investissement nécessaire dans la reconstruction du pays puisse finalement avoir lieu et que des réels progrès soient réalisés dans l'amélioration des conditions de vie de la population.

Gouvernance - Les institutions clés de l'Etat sont inscrites dans une dynamique de réforme programmée dans le projet politique « Nouvelle espérance ». Quoique certaines institutions sont effectivement en pleine réorganisation – en particulier le Ministère des Finances – la réforme institutionnelle se trouve encore au stade de l'intention. L'ensemble des administrations fait face à des difficultés profondes : gestion inefficace des ressources humaines, grande majorité des cadres près de l'âge de la retraite, carence de compétence en particulier chez les plus jeunes, recrutements partisans, outils de travail (bâtiments et matériels) complètement désuets. En outre, quelques 78,8 % des dépenses de l'Etat sont consacrées au fonctionnement. Les perspectives d'investissement dans un programme de réforme sont donc très minimes. Au-delà des difficultés structurelles, le fonctionnement des institutions clés de l'Etat est souvent critiquée pour ses pratiques douteuses: corruption, passation des marchés de grands travaux public en gré à gré, auto-consommation des recettes. Les procédures de contrôle sont quasi-inexistantes (audits rares et Cour des comptes pas encore installée) et les mécanismes judiciaires très déficients. Cette mauvaise gouvernance est une réalité reconnue par tous et dénoncée vivement par le Président de la République notamment lors de son discours d'investiture. La réforme institutionnelle initiée dans la Constitution adoptée en 2002 a démarré avec la mise en place des différentes institutions (voir point 2.3.).

Lutte contre la corruption - Des mesures ont été prises contre la fraude douanière (mise en place du système Sydonia pour la sécurisation des recettes douanières) et pour restaurer l'unicité de

caisse (toutes les recettes fiscales arrivent directement au trésor et cela devrait empêcher l'autoconsommation de la part des ministères et devrait permettre le respect des crédits budgétisés). L'audit des comptes (consolidés en 2001) de la SNPC a été achevé, et le Gouvernement en a publié les résultats. L'adoption, en décembre 2003, d'un plan national anti-corruption recommande l'adoption d'une loi anti-corruption, l'élaboration d'un pacte d'intégrité, ainsi que d'un code de bonne éthique et de morale des agents de l'Etat y compris de la lutte contre l'impunité. Des progrès ont été réalisés au cours des années 2003 et 2004 pour améliorer la gestion des finances publiques, mais ils devront continuer de façon consistante pour que la population du Congo puisse finalement commencer à bénéficier des ressources naturelles importantes du pays. La crédibilité du Congo auprès de la communauté internationale passe obligatoirement par des mesures claires pour assurer la transparence de l'utilisation des revenus pétroliers.

Droits de l'homme (voir point 4.1.) - Malgré la ratification de la plupart des textes internationaux relatifs aux droits de l'homme, les textes légaux ne sont pas toujours connus des magistrats et le droit interne n'est pas toujours adapté aux textes internationaux. Il est espéré que la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme va permettre de contribuer à une meilleure gestion de l'ensemble des textes et traités internationaux auxquels le Congo a souscrit. Parmi les dossiers judiciaires en cours, il convient de signaler celui des «disparus du Beach»¹ actuellement en phase d'enquête administrative et d'instruction judiciaire. Les autorités responsables sont très irrégulières dans la remise, auprès des organes habilités, des rapports relatifs aux instruments juridiques internationaux ratifiés. Le Congo a signé et ratifié le Statut de la Cour pénale internationale.

Prévention de conflits / DDR - Le Congo-Brazzaville fait partie du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion (PMDR)² auquel la Commission a participé financièrement (fonds tous-ACP). Dans le cadre du PMDR le gouvernement doit élaborer un programme national de DDR des ex-combattants, et présenter une politique de réforme du secteur de la sécurité nationale. La préparation du programme est en cours.

3.2. - Evolution de la situation économique

Situation macro-économique - En 2003, la situation macro-économique a été caractérisée par un ralentissement de la croissance : 1,3% en 2003 contre 2,4% en 2002, 3,2% en 2001 et 7,9% en 2000. Cette baisse est essentiellement due au fort ralentissement de l'activité dans le secteur pétrolier (en baisse depuis 2001 du fait du vieillissement des champs en exploitation et de la non mise en service de nouveaux gisements), le secteur déterminant pour l'économie congolaise, mais aussi à la croissance relativement modeste du PIB hors pétrole. Selon la Banque mondiale, en 2002 le PIB du pays a été de 3 milliards de USD. Le RNB (Revenu national brut) par habitant calculé selon la méthode Atlas était de 700 USD.

La dette extérieure congolaise demeure très lourde. A la fin 2002 elle s'élevait à 4 053 milliards de FCFA (6,19 milliards €), dont 2 394,4 milliards (3,65 milliards €) d'arriérés représentant respectivement 193% et 114% du PIB. Les prévisions disponibles pour l'année 2003 indiquent que le poids de la dette a augmenté, représentant à la fin de l'année environ 213% du PIB. Le

¹ En avril-mai 1999, des retours de réfugiés en RDC avaient été organisés avec le concours du HCR. A l'arrivée au port fluvial, de nombreux jeunes gens ont été interpellés et ont disparu.

² Le PMDR pour la Région des Grands Lacs est une initiative quadriennale (2002-2006) coordonnée par la Banque mondiale et financée par un Fonds multi-donateurs. Le PMDR ne finance pas le désarmement directement mais recommande plutôt que celui-ci sera mené avec le soutien des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux.

rapport entre la dette extérieure et les exportations a également empiré de 272,4% en 2002 à 329,3% à la fin 2003.

Le budget pour 2004 est arrêté à 882,5 milliards de F CFA (1,3 milliards €), une hausse de 6,5% en comparaison avec 2003, avec une impasse de 284,4 milliards de F CFA (433,5 milliards €). Les dépenses de fonctionnement représentent 78,8% des dépenses totales, ce qui constitue la continuation de la tendance à la hausse de cette proportion pendant les dernières années, et une illustration des difficultés du gouvernement à trouver une marge de manœuvre pour les investissements.

Finances publiques et réformes en cours - Les efforts des autorités, avec l'appui des institutions de Bretton Woods et de la coopération française, portent actuellement sur l'amélioration de la chaîne de dépenses et de recettes. Deux activités principales sont en cours d'exécution: l'informatisation du Ministère des Finances, de l'économie et du budget (AFD et Banque mondiale) et le renforcement du Trésor public. Des mesures ont aussi été prises contre la fraude douanière (voir point 3.1. – *Lutte contre la corruption*). Cependant, des problèmes sur les dépenses publiques restent encore posés, comme la bonne application des procédures budgétaires, la transparence dans l'utilisation des ressources pétrolières, le renforcement du contrôle des prestations fournies par l'Etat, le phénomène de l'autoconsommation des recettes et les paiements par anticipation. L'analyse des chiffres disponibles révèle une différence très substantielle entre les prévisions, les engagements, les ordonnancements et les décaissements pendant l'exécution budgétaire des années 2002 et 2003. Il est toutefois important de souligner les mesures prises par le Ministre des Finances pour éviter le recours aux emprunts gagés sur le pétrole, comme aux emprunts à des conditions non-concessionnaires. Selon la SNPC, la dette gagée implique que 80% des droits pétroliers du Congo lui échappent entièrement.

PPTE - Deux des conditions requises pour l'obtention du point de décision PPTE sont que le DSRP-I soit approuvé, et qu'un « Staff monitored programme » (SMP) soit en place pendant un minimum de six mois avant le début d'une FPRC. Lors de la mission du FMI en février 2004, il a été établi une feuille de route précise jusqu'en juin 2004. Lors de cette mission, le FMI a pris acte de certains progrès enregistrés, mais a estimé que dans l'ensemble les performances dans la gestion des finances publiques restaient faibles. La mission du FMI a demandé au gouvernement de renforcer la transparence pétrolière, notamment dans les activités de la SNPC par l'organisation régulière d'audits de cette société d'Etat. Il est à souligner que la mission suivante du FMI du mois de mai 2004 a noté des progrès suffisants dans ces domaines pour ouvrir les négociations relativement à une FRPC. Pour l'accès à l'initiative PPTE, des négociations sont en cours pour résoudre la question du financement de quelque 110 milliards de F CFA (168 M €) correspondant aux arriérés non rééchelonnables. Le montant des arriérés dus à la Commission sur les prêts spéciaux et le capitaux à risque provenant des ressources FED est de 31,5 M € et de 3,5 M € sur les fonds propres de la BEI. Pour l'apurement des arriérés dus à la Commission, un accord de principe a été établi avec les autorités congolaises dans le cadre de la révision de stratégie de la coopération avec le pays (voir 5.3.).

3.3. - Intégration dans l'économie mondiale et accords commerciaux

Commerce - La diversification commerciale représente un très grand défi pour ce pays dont le pétrole compte pour environ 90% des exportations, particulièrement en vue du déclin de la production pétrolière dans le futur à moyen et long terme. L'économie congolaise peut être considérée comme très ouverte (les exportations comptent pour deux tiers du PIB), ce qui rend le pays très vulnérable aux effets d'éventuels chocs externes. Les recettes fiscales comptent pour

32% des recettes totales, et 65,3% des recettes fiscales sont dues au secteur pétrolier. Le deuxième produit d'exportation est le bois, dont quelque deux tiers en valeur résultent de l'exportation de bois en brut. Pour le moment, les possibilités de diversification commerciale sont fortement limitées, bien que le sucre et la pêche puissent rapidement arriver à des niveaux d'exportation supérieurs dans des conditions extérieures plus favorables. L'UE fournit 60% des importations congolaises et constitue le plus important marché pour les exportations non-pétrolières.

APE - Le Gouvernement du Congo bénéficie d'un appui de la Commission européenne dans la préparation des négociations dans le cadre des APE. Cet appui, qui prend la forme de deux séminaires (en janvier et avril 2004) et d'une étude pour analyser l'impact économique et social d'un APE sur le Congo, a été approuvé en décembre 2003 pour un montant de 159.296 €

Sucre et pêche - En ce qui concerne le sucre, le Congo bénéficie du protocole sur le sucre ACP à hauteur de 10.186,1 tonnes. Tout changement dans l'accès au marché européen sera négocié dans le cadre des négociations APE. Pour ce qui est de la pêche, le Congo n'a pas d'accord avec la Communauté européenne. Il est à signaler qu'une mission de l'Office alimentaire et vétérinaire de la DG Santé et protection des consommateurs, effectuée en janvier 2003, a identifié les questions sanitaires comme le principal obstacle à l'augmentation des exportations des produits de pêche dans l'UE, et comme menace au niveau d'exportation courant. Le gouvernement a fait, en décembre 2003, une requête pour avoir accès au fond tous-ACP pour l'amélioration des conditions sanitaires dans le secteur de la pêche.

3.4. - Réalisations dans les secteurs sociaux

| Indicateurs | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|-------|------|------|------|
| 1. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%) | | | | |
| 2. Proportion d'enfants < 5 ans insuffisance pondérale (en %) | | 12 | | |
| 3. Taux mortalité enfants < 5 ans | 108 | 108 | 108 | |
| 4. Taux net scolarisation dans primaire | 72,68 | 80,4 | 80,7 | |
| 5. Taux scolarisation en fin de cycle primaire | 72,7 | | | |
| 6. Proportion de filles par rapport aux garçons : | | | | |
| - dans l'enseignement primaire | 47,8 | 48,2 | 48,3 | 48,2 |
| - dans l'enseignement secondaire (collège) | 40,2 | 48,0 | 41,6 | 34,4 |
| - dans l'enseignement secondaire (lycée) | 34,8 | 33,5 | 35,3 | 37,9 |
| - dans l'enseignement supérieur | 23,7 | 11,9 | 12,7 | |
| 7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié | | | | |
| - zone urbaine | | 80 | | |
| - en zone urbaine | | 30 | | |
| 8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole | | 75 | | |
| 9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans | | | 7,78 | |
| 10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée | 51 | | | |
| - en zone urbaine | 71 | | | |
| - en zone rurale | 17 | | | |

Sources – UNICEF, PNUD, Ministères (MEPSA, MESRS, MSP)

En dépit de la faiblesse et du manque de fiabilité de la base statistique, il est clair que les différents conflits qui ont affecté le pays pendant les années 90 se sont répercutés très négativement sur les indicateurs de développement humain. La performance dans le cadre des MDG est considérée insuffisante. On estime une incidence de pauvreté autour de 50% (selon les données du gouvernement dans le DSRP-I). La Banque mondiale estime ce taux à 70%. Entre autres, les difficultés d'accès aux services sociaux de qualité et à des prix abordables, la recrudescence des maladies endémiques, la précarité des conditions de vie des populations urbaines et l'effondrement du secteur des transports constituent des défis clés pour une stratégie de réduction de la pauvreté. Le fait que le bloc social (santé, éducation, affaires sociales) ne représente que 8,2% de l'exécution budgétaire pendant l'année 2003 (au lieu de l'objectif de 20%) ne permet pas une perspective très optimiste.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en ‰) n'a presque pas évolué au cours des dix dernières années et reste élevé (1990 – 110‰, 1995 et 2000 – 108‰). Aucune étude ou enquête récente n'a permis de mieux préciser ce taux. Selon la dernière enquête ménage en 2001, la malnutrition chronique est d'environ 20% chez les enfants de moins de 5 ans et même chez ceux de 6 à 9 ans, avec des pointes de près de 40% en zone rurale. On pense que le VIH/sida se propage à une vitesse alarmante, mais actuellement aucune donnée fiable n'est disponible au niveau épidémiologique. Selon les NU, la prévalence du VIH/sida atteignait 7,8%, bien au-delà du seuil de 4% fixé par ONUSIDA. Avant l'âge de 35 ans, les femmes étaient deux fois plus touchées par le VIH/Sida que les hommes.

Il est aussi possible d'affirmer que la situation du secteur éducatif s'est fortement dégradée depuis plusieurs années. De façon générale, elle s'illustre par des insuffisances au plan de la stabilité administrative, de la réhabilitation des infrastructures et des investissements dans les ressources matérielles et humaines. La quasi-totalité des dépenses en matière d'éducation était allouée au paiement des salaires du personnel. Les taux de redoublement dans tous les cycles restent très élevés (supérieurs à 30%), ce qui représente un coût économique et social important pour le pays. La proportion de filles dans l'enseignement primaire continue à tourner autour de 48%. Il faut cependant noter que leur représentation avoisine les 46% dans les zones rurales où le problème d'équité de genre se pose plus sérieusement. L'écart entre les garçons et les filles grandit en faveur des premiers au fur et à mesure que le niveau de scolarisation s'élève. On assiste à une importante déperdition scolaire pour les filles (mariages et grossesses précoces, pauvreté des familles, poids de la tradition, etc.). Une enquête pour le secteur de l'éducation est en cours, financée par la coopération française, et devra permettre d'avoir plus de données en 2004.

3.5. - Sécurité alimentaire

Selon les dernières données de la FAO, le Congo vit encore une situation d'insécurité alimentaire, avec un déficit de dix mille tonnes de denrées alimentaires face aux besoins pendant l'année 2003. La dépendance actuelle et historique vis-à-vis des importations est très accentuée, et représente quelque 30% du volume total d'importations. Sur près de 8 millions d'hectares de terres cultivables disponibles, seulement 3% sont valorisées, soit 240.000 ha et la superficie moyenne par actif agricole est de 0,5 ha (entre 0,49 et 0,59 ha). La mise en œuvre d'un Schéma directeur du développement rural (appuyé par la FAO) est perçue aussi bien comme un instrument capable de répondre au problème de la sécurité alimentaire que comme une des actions prioritaires de la réduction de la pauvreté. Le programme de sécurité alimentaire, initié par la FAO et le gouvernement congolais en vue de corriger cette situation, est en cours d'installation dans tous les départements.

3.6. - Questions transversales

Renforcement des capacités, développement institutionnel – Comme il a été mis en exergue tant dans des documents officiels que ceux de la Fédération congolaise des droits de l'homme, le Congo a besoin d'une longue période de stabilité pour relever plusieurs défis notamment pour assurer le renforcement de l'Etat de droit et la consolidation du système judiciaire, le renforcement de la société civile et de la liberté de presse ainsi que la promotion et l'appui au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Genre – Les questions liées à la réduction de l'inégalité entre hommes et femmes ne sont pas encore adressées de façon systématique dans les documents stratégiques et de planification ainsi que dans les politiques sectorielles. L'identification de politiques bien ciblées dans ce domaine est rendue plus difficile par le manque de données. Dans leur lettre conjointe de février 2004 sur

le DSRP-I, les bailleurs de fonds suggèrent une analyse accrue des questions de genre dans ce document.

Tendances critiques en matière d'environnement – Préoccupation relativement nouvelle au Congo, l'environnement n'a été abordé jusqu'à présent que sous la forme de la protection des milieux naturels remarquables, presque jamais pour intégrer la gestion durable des ressources dans les efforts pour réduire la pauvreté et atteindre le développement durable. Les questions liées à l'environnement n'ont pas encore été traitées de façon systématique dans les politiques sectorielles et l'identification de politiques bien ciblées dans ce domaine est rendue plus difficile par le manque de données. La faiblesse des données statistiques ne permet pas de faire une analyse rigoureuse sur les problèmes-clés, les réponses et les performances environnementales. Le Congo a signé une série de conventions, accords, protocoles et mémorandums régionaux et internationaux et a adopté une série de textes législatifs au niveau national. Cependant l'application de ces instruments juridiques est, fréquemment, perdue de vue et il reste encore beaucoup à faire surtout dans la mise en oeuvre de certains conventions et traités. La volonté politique nationale en matière de gestion durable des ressources naturelles est toutefois encourageante et le gouvernement semble engagé dans la promotion de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités en matière d'environnement.

3.7. - Evolution de la situation régionale et internationale

La CEMAC est active sur le plan politique et a consacré récemment plusieurs sommets à la crise en Centrafrique. La sous-région délimitée par la CEMAC est sensible aux conséquences de l'instabilité dans la région des Grands Lacs, et là aussi le Congo joue un rôle important dans les efforts internationaux envers la paix et la stabilité.

Sur le plan commercial il y a eu des progrès dans la préparation des pays de la sous-région pour les négociations d'un APE avec l'Union européenne avec l'approbation de la feuille de route prévue pour mi-juillet 2004. À part les difficultés techniques intrinsèques aux négociations complexes, la CEMAC doit aussi tenir compte de plusieurs contraintes telles que sa faible densité de population, la faiblesse de ses infrastructures de communication et une intégration économique très faible (peu d'échanges intra-CEMAC, nombreux obstacles aux échanges). Le Programme indicatif régional du 9^e FED, en complémentarité avec les stratégies nationales dans la région, est axé sur l'intégration économique régionale entre autres.

4. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération

4.1. - Résultats obtenus dans les secteurs de concentration (performances sectorielles)

Appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'État de droit (voir tableau d'indicateurs et résultats en Annexe I)

Au cours des années 2002-2003, les nouvelles institutions ont été installées impliquant l'adoption par le nouveau Parlement de plusieurs lois organiques. Les membres de certaines institutions ont été désignés sans pour autant que l'institution ne soit encore fonctionnelle. Les membres de la Cour constitutionnelle ont été installés dans leurs fonctions en avril 2003. La Cour constitutionnelle est opérationnelle mais ne dispose pas encore des ressources humaines et matérielles suffisantes pour exercer les compétences que lui confère la Constitution.

Les membres de la Commission nationale des droits de l'homme ont été nommés le 13 août 2003 par décret présidentiel, conformément à la loi organique du 18 janvier 2003. Les 45 membres, avec

voix délibérative, se sont réunis pour la première fois le 2 septembre au palais du Parlement. Les autres membres, avec voix consultative, représentant les départements ministériels concernés, sont en instance de désignation et la nouvelle institution devrait être installée au cours du deuxième semestre 2004. L'examen des statuts de cette institution fait apparaître qu'ils respectent pour l'essentiel les «Principes de Paris»³, notamment: indépendance, pluralisme, faculté d'auto-saisine, possibilité d'examiner librement toutes les questions relatives aux droits de l'homme, sur sa propre initiative, sur proposition du gouvernement et sur les requêtes individuelles ou collectives. Cependant, le respect de ces principes dans le texte fondateur ne garantit pas par la suite une commission solide. Les commissaires doivent en effet s'engager avec intégrité et indépendance à faire du respect des droits de l'homme une réalité

Un plan national anti-corruption a été adopté en 2003 et recommande l'adoption d'une loi anti-corruption, l'élaboration d'un pacte d'intégrité, ainsi que d'un code de bonne éthique et de morale des agents de l'Etat y compris de la lutte contre l'impunité.

L'appareil judiciaire est défaillant et existe seulement dans certains chefs-lieux⁴. Il est nécessaire de renforcer l'appareil judiciaire, en vue d'assurer son indépendance et l'instauration des contrôles internes et d'allouer des moyens adéquats au système judiciaire pour offrir des conditions de travail appropriées au personnel afin qu'il remplisse de manière efficace ses missions. Pour atteindre cet objectif, le statut des institutions doit être revalorisé et le personnel formé en conséquence. Des investissements doivent également être réalisés pour remettre à niveau les locaux et les équipements, et assurer une couverture plus équilibrée du territoire.

Appui à la politique sectorielle des transports

(voir tableaux en annexe: Annexe II « Engagements du gouvernement (9^e FED) dans le secteur de concentration appui à la politique sectorielle des transports » et Annexe III avec les indicateurs et résultats à court terme concernant la réforme et le financement de l'entretien routier)

La Déclaration de politique sectorielle des transports (DPST), établie en 1998, définit les axes politiques de relance du système de transport congolais et elle se concrétise dans le Plan national des transports (PNT), en cours de finalisation avec le soutien du FED. Le PNT devrait, en principe, être discuté avec les bailleurs de fonds lors d'une table ronde prévue en 2004, de façon à se mettre d'accord sur un programme sectoriel à moyen terme.

Dans les documents de stratégie signés pour le 8^e FED en mai 2001 et pour le 9^e FED en novembre 2002, le gouvernement a pris plusieurs engagements, basés sur la DSPT, concernant la réforme du secteur routier, notamment en ce qui concerne le financement, la gestion et l'exécution de l'entretien routier. Des indicateurs de réalisation de ces engagements ont été établis dans les documents annexés au CSP 9^e FED (voir annexe II « Engagements du gouvernement » et Annexe III pour les indicateurs à court terme concernant la réforme et le financement de l'entretien routier). Des évolutions positives n'ont été observées qu'en début 2004 avec l'approbation des lois portant création du fonds routier et la loi portant protection du patrimoine routier national, suivies de l'adoption des décrets d'application de ces lois en avril

³ En 1992, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a approuvé un ensemble de principes reconnus au niveau international et portant sur le statut, les pouvoirs et le fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme. Ils sont connus sous le nom de Principes de Paris. Ils ont été par la suite approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU en 1993. Ils exposent les lignes directrices fondamentales recommandées par les Nations unies pour la création d'une institution nationale des droits de l'homme.

⁴ Sur un besoin estimé à 450, on ne compte que 229 magistrats par exemple, selon l'enquête conduite en décembre 2003 par la Fédération congolaise des droits de l'homme. Il est noté aussi un manque de locaux et ressources financières pour permettre la tenue régulière des sessions criminelles interrompues depuis près de cinq ans. À la fin de 2003, à peine une session s'était tenue à Brazzaville, une autre à Pointe-Noire.

2004. Le gouvernement a aussi confirmé que l'Arrêtée fixant les modalités de rétrocession des ressources du fonds routier serait adopté dans les meilleurs délais. Le gouvernement a également présenté à la Commission, en juin 2004, un tableau avec les prévisions des ressources du Fonds routier pour la première année de fonctionnement (13.9 milliards FCFA, environ 21 M €).

Il est utile de rappeler que, malgré les orientations adoptées dans la DSPT et les engagements mentionnés ci-dessus, le Fonds routier (qui existe depuis 1999) est encore une direction du Ministère de l'Équipement et des travaux publics et financé par le budget. Les recettes du Fonds routier⁵ sont déterminées de façon quelque peu arbitraire et sont parfois utilisées à d'autres fins que la gestion routière. Étant donné des restrictions budgétaires en 2002-2003, une part importante des travaux d'entretien routier pendant cette période, engagés par l'État via le Fonds routier, n'est pas payée ce qui risque sérieusement de mettre en cause la confiance des PME. La programmation des opérations d'entretien et de réhabilitation s'effectue toujours « au cas par cas », selon l'urgence et en fonction des ressources disponibles.

Les audits prévus pour 2003 pour clarifier cette situation sont en retard et ont commencé en début juillet 2004 pour vérifier : (a) la régularité des arriérés 2002-2003 et leur apurement ; (b) l'état d'avancement du programme d'entretien 2004 (préparation des dossiers de travaux et contrats, ainsi que de la procédure budgétaire) ; (c) les modalités techniques et administratives pour les appels d'offres en 2004 ; (d) l'exécution effective (contractuelle et budgétaire) des travaux jusqu'en fin juin 2004. En fait les audits doivent « de facto » vérifier les quatre premiers engagements de l'annexe III. Le gouvernement s'est aussi engagé à finaliser en septembre/octobre 2004, pour accord des services compétents de la Commission, un Plan opérationnel (avec calendrier) pour la mise en œuvre de la réforme de l'entretien routier (prévu dans le point 5 de l'Annexe III) qui devra avoir trois volets : institutionnel, technique et financier.

En ce qui concerne les indicateurs à respecter à court terme (entretien routier), le RAC 2002 avait identifié quatre objectifs (et indicateurs) plus généraux et à moyen terme sur base des engagements dans le CSP 9^e FED: (1) dépenses annuelles pour l'entretien routier (déterminées par des audits externes) ; (2) valeur annuelle des contrats d'entretien achevés d'une manière satisfaisante par le secteur privé après sélections compétitives (appel d'offres) ; (3) état du réseau routier (évaluer un pourcentage de routes définies comme bonne-moyenne-mauvaise sur la base d'un réseau prioritaire et des classifications de routes établies dans le cadre du PNT) et (4) coûts de transport (transports de marchandises – m³/kg– entre Brazzaville et Pointe-Noire et entre Brazzaville et les pays frontaliers; transport de passagers). L'information disponible amène à conclure que pas beaucoup de résultats concrets ont été atteints dans ces domaines mais plus d'informations précises sont nécessaires pour faire une évaluation détaillée de la situation. Il est indispensable qu'au courant 2004 ces objectifs retiennent également l'attention du gouvernement. Il sera aussi très important de clarifier le rôle de la Délégation générale des grands travaux rattachée à la Présidence et prenant en charge la maîtrise d'ouvrage, la réception et le règlement des marchés supérieurs à 500 millions de FCFA.

4.2. - Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités en cours

⁵ 1) Taxe spéciale sur les hydrocarbures, supprimée dans le cadre de la privatisation des services de distribution assurés alors par l'entité publique Hydrocongo ; 2) % des amendes et taxes – redevances de visites techniques, pénalités sur infractions de circulation, etc ; 3) éventuelles dotations du Trésor public ; 4) éventuels dons et autres provenant de la coopération bilatérale ou multilatérale.

Appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'État de droit

Un projet d'appui à l'État de droit en République du Congo, «Démocratie et État de droit» - 8 ACP COB 8, d'un montant de 14,3 millions € sur une durée de quatre ans a été décidé par la Commission européenne le 17 décembre 2002 (sur des fonds du 8^e FED étant donné que le Document de Stratégie 9^e FED n'était pas encore en vigueur) et la convention de financement a été signée le 10 avril 2003. Il est encore trop tôt pour parler d'activités et de résultats dans ce domaine étant donné que le projet devra démarrer seulement vers la fin de 2004 du fait de retard dans l'attribution du contrat d'assistance technique. Le projet vise à appuyer les acteurs institutionnels de l'État, centré sur la consolidation des hautes juridictions (Cour constitutionnelle, Cour suprême, Cour des comptes) et du système judiciaire dans son ensemble, ainsi que la société civile. Le projet comporte un volet de renforcement des capacités des institutions publiques, un volet de renforcement de la société civile et un troisième volet de renforcement de l'état civil.

Appui à la politique sectorielle des transports

L'année 2003 a été marquée par un niveau d'engagements financiers globaux en dessous des prévisions du Document Stratégie Pays 9^e FED. Les projets dans ce secteur et notamment le projet de la route liant Brazzaville à Kinkala n'ont pas pu être présentés selon le calendrier prévu. Les raisons pour ce décalage sont: le conflit armé dans le Pool, région du projet, qui n'a permis la finalisation des études de terrain qu'en juin 2003, des retards importants dans la rédaction des dossiers techniques par le bureau de consultants BCEOM ainsi que les retards dans la mise en place d'un système d'entretien routier pérenne, condition d'approbation de futurs projets dans ce domaine conformément aux modalités de mise en oeuvre des PIN 8^e et 9^e FED. Le projet (dont le montant sera maintenant limité à 47 M € pour permettre la libération de fonds pour le paiement des arriérés dus à la BEI/Commission sur fonds FED) sera présenté au Comité FED après réalisation des audits et finalisation du Plan opérationnel après accord des services de la Commission (voir point 4.1.) et garantie de l'autonomie du Fonds routier. Ces conditions devront être remplies avant la présentation du projet au Comité FED (prévue pour février 2005). Il a été accordé avec les autorités congolaises que le Plan opérationnel mentionné au point 4.1. devrait intégrer les mesures correctives pour adresser les éventuels problèmes qui seront détectés par les audits. Il est aussi indispensable que les autorités congolaises continuent à démontrer des progrès dans l'opérationnalisation des réformes dans l'entretien routier et dans la mise en oeuvre du Plan opérationnel qui sera adopté. Dans la mesure des disponibilités financières, le gouvernement essaiera de financer, à partir du budget national 2005, les tronçons de la route qui ne seront plus réalisés suite à la limitation des montants disponibles à 47 M € pour permettre de libérer des fonds pour l'apurement des arriérés dus à la BEI/CE sur ressources FED dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés co-ordonné par les IBW. Ce montant de 47 M € devra comprendre le coût des travaux, le coût de la surveillance des travaux et une provision de 10% pour des imprévus. Un dossier d'appel d'offres réaménagé par le bureau d'études devra tenir en compte le nouveau montant disponible pour le projet.

Afin d'assurer qu'un appui pour le renforcement institutionnel dans le secteur est sur place le plus rapidement possible, la proposition de financement relative à l'appui institutionnel au Ministère des travaux publics et au système d'entretien routier sera présentée pour approbation dans les meilleurs délais (2 M €).

Le projet (7 ACP COB 48) d'appui à l'élaboration du Plan national de transports (PNT) a démarré le 20 septembre 2002 avec pour objectif de présenter au gouvernement un projet de PNT, sur la base

de scénarios multi-modaux cohérents discutés avec la Commission nationale d'élaboration d'un PNT. La troisième version du projet de rapport final a été déposée en février 2004 et est actuellement examinée par l'administration.

Degré d'intégration des questions transversales

Environnement - Le problème d'impact sur l'environnement est intégré dans les études pour la réhabilitation de la route Brazzaville – Kinkala et dans le Plan national des transports.

Genre – (1) Le projet d'appui à l'Etat de droit vise à renforcer les capacités des citoyens dans la connaissance de leurs droits et obligations à travers un accès au conseil et à l'aide juridique ainsi qu'à l'information. Ce projet aura certainement une importance particulière pour les femmes souvent très démunies et régulièrement victimes d'abus. Cependant, l'identification précise des politiques les plus appropriées pour ce qui est de promouvoir spécifiquement les droits des femmes dans ce domaine reste à faire. Il s'agira notamment de promouvoir l'intégration de la dimension féminine dans les politiques et programmes de développement national ainsi que dans les réformes administratives et juridiques, de promouvoir la participation des femmes dans les instances de prise de décision, de faire respecter les droits fondamentaux des femmes, de mettre en place des mécanismes chargés de favoriser la promotion de la femme, d'éliminer les violences à l'égard des femmes, et d'alléger le fardeau de la pauvreté qui pèse sur les femmes. Lors du recrutement de l'assistance technique de ce programme, il est impératif que ces questions soient adressées dans le plan de travail qui sera défini avec les autorités congolaises. (2) L'accès aux services sociaux de base (écoles, centres de santé) notamment pour les enfants et les femmes des villages desservis par la route Brazzaville-Kinkala sera facilitée grâce à une meilleure circulation. Par ailleurs, les femmes qui s'impliquent de plus en plus dans des activités économiques comme le commerce et l'artisanat, trouveront de meilleures conditions pour développer leurs activités productives. Une attention particulière devra être accordée dans le cadre de ce projet aux besoins des femmes en tant qu'usagers des routes.

Développement institutionnel – (1) Etat de droit: le développement institutionnel et le renforcement des capacités constituent le principal aspect transversal de la stratégie de coopération dans le contexte de la démocratisation et de l'État de droit, par un appui au fonctionnement des institutions démocratiques créées dans le cadre de la Constitution de 2002 ainsi qu'un appui à la société civile. (2) Le développement institutionnel du secteur des transports constitue un élément fondamental de la stratégie de coopération, par un appui à l'élaboration du Plan National des Transports ainsi qu'un appui institutionnel au Ministère des Travaux Publics et au système d'entretien routier.

Projets et programmes hors des secteurs de concentration

Secteurs hors concentration – Plusieurs projets sont en cours tels que le Soutien au programme national de développement sanitaire, le Programme d'appui à l'ON, le Programme de microréalisations urbaines et rurales. Il s'agit en fait de programmes qui ont pu reprendre rapidement après la fin de la guerre et qui représentent, jusqu'à présent, la grande partie de la coopération communautaire avec le pays dans l'attente du démarrage des projets dans les deux secteurs de concentration. Il est impératif de résoudre le problème du remboursement de 2 M € du programme d'ajustement structurel du 7^e FED, ce qui devrait permettre libérer la deuxième tranche de 5,5 M € pour une participation au paiement d'une partie des arriérés dues à la Commission dans le cadre de l'initiative PPTE.

Acteurs non étatiques – Il y a eu un processus de consultation avec les ANE pour l'élaboration du document de stratégie ainsi que pour le Rapport Annuel Conjoint 2003 par le biais, dans le dernier

cas, de la soumission de commentaires par écrit. Une lettre conjointe a été envoyée par la délégation et l'ON à un ensemble d'organisations de la société civile désignées conjointement, avec en annexe la Stratégie de coopération du 9^e FED, le RAC 2002 et une note sur la revue à mi-parcours. Il est prévu de convoquer les ANE lors de la revue pays à Brazzaville. Aucun projet spécifique d'appui aux acteurs non étatiques n'a eu lieu jusqu'à présent, même s'il faut souligner le rôle actif des associations locales dans la mise en œuvre des programmes de micro-réalisations en cours. Il est maintenant proposé de grouper les activités d'appui aux acteurs non étatiques en trois grands thèmes: (a) appuyer les collectifs d'ONG et dotation d'un fonds de projets gérés par ces dernières, appui à une coordination de ce collectif (avec site Internet et point focal) ; (b) professionnaliser les ONG, les promouvoir et améliorer le fonctionnement démocratique des instances; (c) informer et débattre avec les ANE sur les accords de Cotonou et les autres questions liées au développement. Le projet, d'un montant de 0,9 M € est encore en cours de définition.

Enveloppe B - Jusqu'à la fin 2003, seulement la contribution à la Facilité de la paix (0,8 M € - décision 3/2003 du Conseil ACP-UE du 11 décembre 2003) a été utilisée. ECHO a soulevé son intention de mobiliser pendant le premier semestre 2004 une partie (2 M €) pour compléter leurs actions humanitaires. Il est aussi envisagé d'utiliser l'enveloppe B (2 M €) pour compléter le financement prévu dans l'enveloppe A pour appuyer le Congo à entrer dans l'initiative PPTE (paiement d'une partie des arriérés dues à la Commission) et pour un projet de LRRD (2,1 M €).

Autres programmes

Le Congo ne bénéficie pas de financements dans le cadre du *Stabex* ou *Sysmin*.

Plusieurs projets financés par les *lignes budgétaires sont en cours* : B7-6000 (Co-financement ONG) et B7-6211 (VIH-Sida – « Programme pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant à Pointe Noire »).

La Commission européenne, avec son office d'aide humanitaire (*ECHO*) a approuvé en 2003 deux décisions de financement de 2 M € respectivement pour un programme d'aide humanitaire d'urgence, en faveur des populations touchées par le conflit dans le département du Pool (1,5 M €), et celles affectées par l'épidémie d'Ebola (0,5 M €). Il est important de souligner qu'une réelle approche LRRD est mise en œuvre au Congo et que plusieurs projets menés par ECHO sont suivis par des projets financés dans le cadre de l'article 72 de l'Accord de Cotonou. L'utilisation d'une part de l'enveloppe B sera aussi destinée à des actions de ce type.

Dans le cadre du *Programme régional de l'Afrique centrale* le Congo bénéficie de projets tels que ECOFAC (Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers), DABAC (Développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale) et PACE (Programme panafricain de lutte contre les épizooties).

La *BEI* n'est plus intervenue dans le financement de nouveaux projets au Congo depuis 1988 du fait des arriérés accumulés. Elle avait soutenu auparavant un éventail d'opérations dans les services publics (télécommunications et eau potable) et les activités de production ou de services, en direct ou via la Banque nationale de développement. Avec la reprise des remboursements des échéances courantes début 2003, la Banque a effectué, en juillet 2003, une mission d'identification de nouveaux projets à proposer sur la Facilité d'investissement.

5. Perspectives de programmation pour l'avenir

5.1. - Les nouveaux engagements et objectifs politiques de la CE/ de l'UE

Initiative Eau - Dans le cadre de l'Initiative Européenne sur l'Eau et du Partenariat Stratégique Afrique/UE sur l'eau et l'assainissement, le Conseil Ministériel Africain de l'Eau a sélectionné le Congo Brazzaville parmi les pays pilotes pour la mise en oeuvre de l'Initiative. Ceci devrait permettre de développer, conjointement avec les EM et les partenaires de l'Initiative, des propositions innovatrices pour renforcer la prise en compte de ce secteur dans les stratégies nationales, et aussi de promouvoir des actions concrètes qui pourraient être soutenues par la nouvelle Facilité Eau.

Le manque d'un DSRP approuvé empêche le Congo de participer à la *Fast Track Initiative* dans le secteur de l'éducation.

Migrations et coopération au développement – Le Conseil des Affaires générales de l'UE a adopté, en mai 2003, des conclusions sur la question de l'intégration des questions de migration dans les relations de l'UE avec les pays tiers. Différents thèmes y sont abordés tels que les « migrant remittances » (envoi de fonds par les travailleurs immigrés dans leurs pays d'origine), le renforcement des liens avec les communautés émigrantes de façon à promouvoir le développement et l'adaptation des besoins en termes de forces de travail entre l'UE et les pays en développement. L'article 13 de l'Accord de Cotonou établit le principe du partenariat et d'un dialogue approfondi entre les pays ACP et l'UE en ce qui concerne la question des migrations.

5.2. – Intégration régionale et APE

Pendant la période restante d'application du 9^e FED, il y a lieu d'amplifier les efforts visant la mise en oeuvre des engagements pris par le Congo-Brazzaville dans le processus d'intégration régionale, notamment dans le cadre de la création de la communauté économique de l'Afrique centrale. Pour mener à bien les conclusions de l'Accord de Partenariat Economique ainsi que l'intégration du Congo-Brazzaville dans l'économie mondiale, la convergence des politiques macroéconomiques, l'union douanière et le marché commun et les politiques sectorielles régionales constituent des éléments essentiels. Dès lors, le renforcement de capacités nationales, la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale pour l'intégration régionale deviennent une priorité stratégique dans le cadre de la coopération ACP/CE.

Le PIN du 9^e FED épaulera, dans la mesure du possible, les implications des éventuels appuis dans ces domaines. Ces appuis pourront concerner la mise en oeuvre d'actions visant notamment une plus grande implication des autorités nationales dans les questions d'intégration régionale. Ces efforts devront inclure la participation de tous les acteurs concernés, de la base jusqu'au niveau politique. La cohérence et la complémentarité avec les interventions du Programme indicatif régionale seront prises en compte.

5.3. - Proposition de changement ou non de stratégie

Il est proposé de changer la stratégie telle que définie dans le DSP signé le 23 novembre 2002, étant donné qu'une nouvelle donnée devra être considérée actuellement: le progrès dans les négociations avec les IBW qui devrait permettre au Congo-Brazzaville d'envisager l'entrer dans l'initiative PPTE au courant de 2005. Le Congo devra, en conséquence, régulariser d'urgence sa situation relativement à l'apurement des arriérés dus à la BEI/CE sur ressources FED (actuellement estimés à environ 31,5 M €). En ce qui concerne la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala, prévue dans le secteur de concentration Transports, elle est toujours considérée comme essentielle pour la situation sécuritaire, socio politico-économique dans le sud

du pays, zone affectée par les guerres au cours de la dernière décennie (voir Considérations spéciales).

Pour pouvoir répondre à cet ensemble des priorités qui se présentent actuellement au Congo (entrée dans l'initiative PPTE et réhabilitation de la RN 1), il a été décidé de réallouer les fonds disponibles et transférer 28,45 M € à un nouveau secteur « Appui macro-économique » qui sera destiné au paiement des arriérés dus par le Congo-Brazzaville à la BEI/CE sur ressources FED dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés co-ordonné par les IBW. 2 M € de l'enveloppe B seront aussi prévus pour le paiement de ces arriérés. Les autorités congolaises s'engagent à payer, sur le budget national, le montant restant de la totalité de ces arriérés au moment de l'apurement (au 30 juin 2004 la totalité de ces arriérés est d'environ 31,5 M €). Les autorités congolaises s'engagent également à rembourser, sur le budget national, les arriérés dus à la BEI sur ressources propres (montant estimé à environ 3,5 M €). Pour qu'une proposition de financement dans le cadre de l'appui macro-économique puisse être présentée pour approbation, il faudra que le Congo-Brazzaville respecte les dispositions de l'article 67 de l'Accord de Cotonou (« Appui à l'ajustement structurel »), et que le dégagement des fonds sur des projets à clôturer soit réalisé dans les meilleurs délais (montant estimé à 9,7 M €). Une attention particulière sera accordée à l'éventuel appui par les IBW au programme de réformes du Gouvernement. L'appui macro-économique pour l'apurement des arriérés ne sera pas déboursé avant le point de décision (couramment prévu pour le premier semestre 2005).

Un total d'environ 101 M € était encore disponible à la fin 2003 pour engagement pour la période 2004-2007, mais la plupart des programmes à financer sont déjà à un stade avancé de l'identification. Il est prévu d'engager en 2005 la plus grande partie de ce montant notamment dans le financement des projets suivants : (1) 28,45 M € de l'enveloppe A et 2 M € de l'enveloppe B dans le programme macro-économique pour l'apurement des arriérés à la CE/BEI dans le cadre de l'initiative PPTE ; (2) Réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala (à présenter pour approbation en 2005 suite à la réalisation des audits et la finalisation du Plan opérationnel mentionné au point 4.1.) pour un montant de 47 M € et (3) un programme d'appui institutionnel à l'entretien routier (à présenter dans les meilleurs délais) pour un montant de 2 M €. Il est indispensable que les autorités congolaises continuent à démontrer des progrès dans l'opérationnalisation des réformes dans l'entretien routier et dans la mise en œuvre du Plan opérationnel qui sera adopté. Entre autres, des financements importants de la programmation déjà en 2004 concernent un nouveau programme d'appui au secteur de santé (8,8 millions € déjà approuvé), la Facilité Technique de coopération (1,65 M €- déjà approuvé) et dans le cadre de l'enveloppe B un programme avec ECHO de 2 M € et un programme LRRD dans le cadre de l'article 72.

6. Evaluation des performances

Critère I – performances financières du pays (31 décembre 2003)

| | |
|---|----------------|
| – Nombre d'années pour achever les engagements du FED : (Allocations -engagements) /moyenne 10 ans des engagements | 23 années (8) |
| – Nombre d'années pour achever les crédits délégués du FED : (Allocations -engagements secondaires)/moyenne 10 ans engagements secondaires | 20 années (21) |
| – Nombre d'années pour achever les paiements du FED : (Allocations –paiements)/moyenne 10 ans des paiements | 25 années (33) |

– Niveau d'utilisation du 9^e FED signé le 23 novembre 2002 : enveloppe A 0,19% ; enveloppe B : 0%

Commentaire

La performance financière du Congo est insuffisante. Cependant, il est important de souligner que les chiffres ont été calculés sur base de la moyenne des 10 dernières années et reflètent le fait que la République du Congo a été en guerre entre 1993 et 1999. En conséquence, la coopération communautaire a été fortement affectée et ralentie. Les chiffres entre parenthèses reposent sur les performances de 2002-2003 qui, quant à elles, reflètent la reprise de la coopération en 2000 et le redémarrage progressif de l'aide dans les années qui ont suivi. Le montant de 101 M € disponible pour engagements est programmé et des engagements importants devraient avoir lieu fin 2004 – début 2005.

Ligne budgétaire communautaires

Taux de crédit délégués 83%

Taux de paiements 50%

Le financement des lignes budgétaires concerne notamment des projets dans le cadre du co-financement ONG et la lutte contre les maladies dues à la pauvreté.

Critère II : performances sectorielles du pays (voir point 4.1. et Annexes I et II)

Secteur de concentration I - Etat de droit - Malgré le retard pris sur le calendrier de la mise en place effective des institutions, l'année 2003 marque une étape cruciale dans la consolidation de l'État de droit en République du Congo avec l'adoption par le Parlement de plusieurs lois organiques des nouvelles institutions. Comme constaté dans le point 4.1., une évolution positive a eu lieu dans la mise en place des objectifs prévus dans le cadre d'intervention. Etant donné la situation post-conflit du pays et le fait que la Constitution n'a été approuvée qu'en 2002, les progrès réalisés sont considérés à ce stade suffisants même si beaucoup reste à accomplir, surtout dans la mise en œuvre pratique des textes législatifs qui ont été adoptés. Il est indispensable maintenant que le gouvernement matérialise ses engagements dans les différents domaines y compris dans la lutte contre la corruption et très particulièrement la transparence dans la gestion des ressources pétrolières.

Secteur de concentration II - Secteur des transports - A ce stade l'évolution de la politique sectorielle des transports est considérée insuffisante, tant au niveau des objectifs à moyen terme que ceux à court terme (réforme et financement du Fonds routier). De la signature du PIN 8^e FED (mai 2001) jusqu'en fin 2003 peu de progrès avaient été accomplis. Suite à des discussions dans le cadre du Rapport annuel conjoint 2002 et la définition d'un cadre d'intervention et d'une matrice de mesures sur la réforme et le financement de l'entretien routier, le gouvernement a finalement commencé à prendre des mesures de façon à donner des réponses aux problèmes identifiés. Le dialogue établi avec le gouvernement permet d'espérer qu'en 2004 des progrès accrus seront réalisés, faute de quoi le financement du projet de réhabilitation Brazzaville-Kinkala pourrait être mis en cause. Il est important de souligner également que les problèmes de staff de la délégation devront être réglés d'urgence de manière à pouvoir assurer un suivi cohérent de ce secteur de concentration.

Acteurs non étatiques - A ce stade le travail réalisé est insuffisant. Jusqu'à présent il n'y a pas eu véritablement d'appui aux acteurs non étatiques tel que prévu dans l'Accord de Cotonou mais il est important de souligner que les lignes directrices régissant ce type de financements n'ont été finalisées que très récemment. Il est aussi important de prendre en considération la situation d'extrême faiblesse des acteurs non étatiques au Congo. La société civile est encore à l'état embryonnaire et en cours d'organisation et de structuration. L'approche participative est une méthode très récente qui ne fait pas partie intégrante de la culture politique du Congo-

Brazzaville. Depuis peu, certaines initiatives sont prises pour donner la parole aux ANE. On relève ainsi qu'une approche participative a été intégrée au processus d'élaboration du DSRP-I. Il s'agit là d'une avancée encourageante pour améliorer la qualité du dialogue politique et social, mais il convient de relever que ces avancées demeurent modestes tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Il faut relever que les ANE ont une faible capacité à alimenter les débats de manière pertinente. La société civile souffre en effet de grandes faiblesses en termes de structuration, de ressources humaines, financières et d'équipement. Ses capacités de plaidoyer sont par conséquent très limitées. Par ailleurs, les organisations de la société civile, récentes au Congo, sont souvent instrumentalisées par le politique et leurs discours ne représentent toujours pas les intérêts des groupes sociaux qu'ils prétendent défendre.

Considérations spéciales

Les performances financières et sectorielles du Congo-Brazzaville sont faibles et l'évolution dans les MDG est insuffisante, mais il est important de rappeler que le pays s'est trouvé, en fin 1999, à la sortie de dix ans de guerre (et une crise encore en cours dans le Pool) dans un état de dévastation complet et que dans tous les secteurs il y a un travail d'investissement énorme à faire

Les IBW essaient de conduire le pays à l'accession dans l'initiative PPTE et il est demandé à l'ensemble des bailleurs de fonds un effort pour appuyer le Congo à aller dans la direction de la transition démocratique et d'une gestion des finances publiques plus transparente, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des ressources pétrolières. Pour entrer dans l'initiative PPTE, le Congo-Brazzaville doit apporter aux IBW des assurances de financement concernant les accords réalisés avec les différents bailleurs de fonds en ce qui concerne l'apurement des arriérés. Le changement de stratégie proposé de façon à réaliser un appui macro-économique pour l'apurement des arriérés dus par le Congo à la BEI/CE sur ressources FED va dans ce sens.

La réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala (tronçon de la RN 1 Brazzaville-Pointe Noire) est un enjeu majeur pour la stabilité ainsi que pour le développement économique et social du pays. Il est important de rappeler que 2/3 de la population du Congo vivent dans l'axe Brazzaville-Pointe Noire. Cette route ouvre le Pool au contact avec la capitale désenclavant une région qui a été le fief des guerres successives au Congo. Fréquemment elle est nommée comme « la route de la paix ». Elle permettra aussi l'approvisionnement agricole de Brazzaville à partir des zones agricoles de l'ouest et du sud et l'accès aux services sociaux de base disponibles dans la région. Les autres programmes prévus ou en cours (concentration et hors concentration) interviennent dans les secteurs de l'Etat de droit et la bonne gouvernance, le DDR, LRRD et les secteurs sociaux, indispensables à la situation précaire en termes de développement et de sécurité dans laquelle se trouve le pays. Etant donné l'ensemble des défis auxquels le Congo fait face, l'appui de l'UE est crucial dans cette phase post-conflit du pays.

Position de la Commission quant à la révision éventuelle de la dotation du pays

La situation de post-conflit dans laquelle se trouve le Congo depuis dix ans de guerre, les énormes besoins du pays dans les différents secteurs, l'importance d'appuyer le pays dans ses efforts pour entrer dans l'initiative PPTE, l'importance stratégique de la route-Brazzaville-Kinkala et le travail consistant de relance de la coopération communautaire réalisée au cours des dernières trois années sont les arguments de base pour le maintien des enveloppes financières allouées au pays. L'état

d'avancement des projets à adopter à court et moyen terme permet d'envisager l'engagement de l'ensemble des fonds avant fin 2006.

Afin d'assurer le lien entre les interventions humanitaires d'ECHO et des programmes post-conflit et de développement (LRRD) ainsi que la possibilité du pays d'entrer dans l'initiative PPTE, il a été décidé de maintenir les ressources existantes dans l'enveloppe B.

Au niveau des performances sectorielles, il faudra que les autorités congolaises s'engagent dans la continuation du processus de démocratisation du pays et que des efforts considérables soient faits pour respecter les engagements pris dans le cadre du secteur des transports. Le dialogue (politique et technique) établi avec le gouvernement va dans ce sens.

A la lumière de l'analyse ci-dessus et de la prise en compte des conditions particulières, il est proposé de:

- **Changer la stratégie du pays pour le Congo-Brazzaville, comme stipulé dans le SC et le PIN.** Pour pouvoir répondre à l'ensemble des priorités qui se présentent actuellement au gouvernement congolais (entrée dans l'initiative PPTE et réhabilitation de la Route Nationale N°1), il a été décidé de réallouer les fonds disponibles et transférer 28,45 M € à un nouveau secteur « Appui macro-économique » qui sera destiné au paiement des arriérés dus par le Congo-Brazzaville à la BEI/CE sur ressources FED dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés co-ordonné par les IBW. 2 M € de l'enveloppe B seront aussi prévus pour le paiement de ces arriérés. Une enveloppe de 49 M € sera réservée pour le secteur des transports (dont 47 M € pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala).
- **Maintenir les fonds disponibles de l'enveloppe A.**
- **Maintenir les fonds disponibles de l'enveloppe B.**

ANNEXE I - APPUI AU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT

| OBJECTIFS NATIONAUX | | | | | | | |
|---|--|--|---|--|--|--|--|
| Objectifs et résultats | Indicateur | Situation RAC 2002 (10/2003) | Objectif RAC 2003 | Situation RAC 2003 (02/2004) | Objectif RAC 2004 | Sources d'information | Hypothèses |
| Renforcer le processus démocratique et l'Etat de droit en République du Congo | Existence et fonctionnement des institutions démocratiques Adoption et application des textes législatifs | Institutions prévues par la Constitution mises en place, fonctionnement partiel Cadre législatif prévu par la Constitution en cours d'adoption, application connaît des difficultés | Poursuite du processus de démocratisation (élections dans le Pool, si possible) Prioritisation d'adoption des textes législatifs essentiels, p.e. loi nationale anti-corruption Application des bonnes pratiques en matière de gestion des fonds publics - Assurer transparence dans le domaine des ressources pétrolières) | Adoption des lois organiques et décrets de nominatifs relatifs aux institutions: Cour constitutionnelle, Cour des comptes, Haute Cour de justice, Commission national des droits de l'homme, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication. Plan national anti-corruption (qui prévoit l'adoption de la loi nationale anti-corruption) adopté en décembre 2003 Code de bonne conduite des agents de l'État y compris de la lutte contre l'impunité approuvé par le Conseil des ministres le 15 janvier 2004 | Les institutions sont opérationnelles et rendent compte Publication des Loi nationale anti-corruption approuvée. Publication des résultats de l'audit de la SNPC | Rapports périodiques des institutions et partenaires sur place Extraits de presse nationale et internationale Rapports des ONGs spécialisées dans le domaine de l'Etat de droit Publication au J.O. Publication sur Internet | Maintien de la stabilité politique Attachement du Gouvernement au processus de réformes |

OBJECTIFS DE LA COOPERATION COMMUNAUTAIRE

| Objectifs et résultats | Indicateur | Situation RAC 2002 (10/2003) | Objectif RAC 2003 | Situation RAC 2003 (02/2004) | Objectif RAC 2004 | Sources d'information | Hypothèses |
|---|--|---|--|--|---|--|---|
| <p>Cour des comptes mise en place et opérationnelle</p> <p>Cour constitutionnelle mise en place et opérationnelle</p> | <p>Rapports de la Cour des comptes et suivi de ces rapports.</p> <p>Nombre d'arrêts de la Cour constitutionnelle</p> | <p>La Cour des comptes et la Cour constitutionnelle sont mises en place (art. 133-134 et 144-151 de la Constitution, lois n° 19-99 et 1-2003 du 13 août 1999 et 17 janvier 2003)</p> <p>Etat de fonctionnement des deux institutions à préciser</p> | <p>Amélioration des capacités techniques du personnel des deux institutions (formations)</p> <p>Soutien matériel des institutions par le projet communautaire</p> <p>Exécution du programme de travail des deux institutions</p> | <p>Les membres de la Cour des comptes ont été désignés sans pour autant que l'institution soit encore fonctionnelle</p> <p>Cour constitutionnelle est opérationnelle mais ne dispose pas encore des capacités humaines pour exercer toutes les compétences que lui confère la Constitution</p> <p>Formation des magistrats de la Cour constitutionnelle (en coopération avec le Conseil constitutionnel français)</p> <p>Le projet communautaire n'a pas encore démarré du fait de retards dans l'attribution du contrat d'assistance technique.</p> | <p>La Cour des comptes et la Cour constitutionnelle sont opérationnelles (la gestion des affaires publique est contrôlée)</p> <p>Amélioration des capacités techniques du personnel des deux institutions (formations)</p> <p>Soutien matériel des institutions par le projet communautaire</p> | <p>Rapports de l'assistance technique du projet communautaire quand elle sera en place.</p> <p>Rapports d'autres bailleurs et d'ONG spécialisées</p> <p>Rapports périodiques des institutions appuyées</p> | <p>Identification du Gouvernement avec le projet communautaire</p> <p>Mise en place des contributions financières et des ressources humaines par l'Etat</p> <p>Absence d'interventions politiques dans le travail des institutions</p> <p>Projet de l'UE en place en 2004</p> |

| RESULTATS | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|------------------------------------|---|
| Objectifs et résultats | Indicateur | Situation RAC 2002 (10/2003) | Objectif RAC 2003 | Situation RAC 2003 (02/2004) | Objectif RAC 2004 | Sources d'information | |
| Juges nommés | Nombre et qualification des juges désignés | Les désignations des membres des deux institutions a eu lieu | Résultats en termes de formation et d'appui matériel à définir conjointement avec l'AT du projet communautaire et à concrétiser à travers les devis programmes | Des locaux provisoires ont été affectés à la Cour constitutionnelle mais pas à la Cour des comptes (le bâtiment est en construction avec l'appui financier de la Banque mondiale) | Des locaux ont été affectés à la Cour des comptes | Rapports de l'assistance technique | Délais acceptables quant à l'adoption des devis-programmes |
| Locaux fonctionnels attribués | Etat et équipement des bureaux | Des locaux ont été affectés à la Cour constitutionnelle mais pas à la Cour des comptes | | La Cour constitutionnelle a rendu des décisions | Résultats en termes de formation et d'appui matériel à définir conjointement avec l'AT du projet communautaire et à concrétiser à travers les devis programmes | Audits des devis-programmes | Pas de problèmes administratifs particuliers (visa des AT, dédouanement du matériel etc.) |
| Les institutions s'acquittent de leurs fonctions | Cours des comptes: sanction effective des fraudes et dépassements de la législation nationale Cour constitutionnelle: nombre et application des arrêts rendus | Les budgets des deux institutions connaissent des difficultés de déblocage | | | | | Délais acceptables pour accord sur le programme de travail entre le gouvernement et la CE |

ANNEXE II

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT (CSP 9^e FED) - Secteur de concentration appui à la politique sectorielle des transports

| Objectifs poursuivis | Mesures du Gouvernement | Période | Indicateur de réalisation | Source de vérification | Responsabilité |
|---|---|------------|--|--|---|
| Adoption et mise en œuvre d'un Plan national des transports / Définition d'un réseau routier prioritaire / Approbation d'un programme sectoriel ensemble avec les bailleurs | Lancement et achèvement de l'étude de préparation du Plan national des transports Organisation d'une table ronde pour l'adoption d'un programme sectoriel | 2002-2003 | Achèvement de l'étude Programme sectoriel (2003-2007) adopté | Rapports d'étude Publication du Plan national des transports Publication du programme sectoriel adopté avec les bailleurs de fonds | Ministères : Equipement et travaux publics Transports Economie, finances et budget |
| Définition et mise en œuvre d'une politique d'entretien et sauvegarde des infrastructures routières Désengagement de l'Etat et promotion de l'initiative privé tout en encourageant des méthodes de travail HIMO (haute intensité de main d'œuvre) | Adoption de toute la législation nécessaire pour l'établissement et opération du Fonds routier Collection des taxes pour financer le Fonds routier Mise en œuvre de programmes annuels d'entretien par le Fonds routier Passation après mise en concurrence des marchés d'entretien avec les entreprises privées (encourageant les travaux HIMO) | 2002-20034 | Législation publiée Niveau des recettes du Fonds routier Inscription et exécution budgétaires annuelles Exécution du programme d'entretien (km entretenus et exécution financière) Augmentation de la valeur des marchés de l'entretien attribués aux entreprises privées / nombre d'ouvriers recrutés | Rapports parlementaires Loi de finances Audits du Fond routier Rapports des audits sur l'exécution Rapports de la cellule de coordination de la politique sectorielle des transports | Ministères : Economie, finances et budget Transports Equipement et travaux publics |
| Initier la réhabilitation du réseau routier prioritaire | Respect des conditions préalables et d'accompagnement pour la mobilisation de financements extérieurs | 2002-2007 | Evaluation de la mise en œuvre des réformes adoptées dans la Déclaration de politique sectorielle des transports | Rapports d'évaluation | |

ANNEXE III – PROGRAMME D’ACTION POUR LA REFORME DE L’ENTRETIEN ROUTIER (avec la situation actuelle)

Le tableau ci-dessous représente, pour les quatre premières colonnes, les engagements du gouvernement par lettre datée du 29 octobre 2003. La cinquième colonne a été ajoutée pour permettre la visualisation des progrès pour chaque engagement du gouvernement.

| Actions / mesures à prendre | Indicateur | Source de vérification | Période | Situation mars 2004 |
|---|---|---|---|--|
| 1. Apurement d’une somme de 3.600.000.000 F CFA concernant les travaux d’entretien objet de contrats en 2002/2003. | Paiements effectués en faveur des entreprises sous contrat (sur la base d’une étude/audit) | Le rapport d’audit identifiera les arriérés et évaluera techniquement l’avancement des travaux. | Remise du rapport mars 2004. Le ministre des finances procédera au règlement sur la base de ce rapport. | Termes de références de l’audit en préparation Retard par rapport à la prévision faite en octobre 2003 |
| 2. Programme d’entretien routier de l’année 2004 couvrant les entretiens prioritaires (courant et périodique), et une allocation de 10.300.000.000 F CFA inscrite au budget du Fonds routier. | Programme d’entretien pour l’année 2004 et correspondant à l’allocation budgétaire ci-contre. | Budget d’investissement exercice 2004 (annexe à la loi des finances n° 33 du 30/12/2003 pour l’année 2004). | Le budget et le programme ont été adoptés lors de la session budgétaire du Parlement d’octobre 2003. | Le programme d’entretien est préparé mais il s’agit de moyens librement affectables. Le budget 2004, approuvé par le Parlement en janvier 2004 prévoit une allocation de 10 900 000 000 F CFA pour le Fonds routier en tant que dépense d’investissement (au lieu de dépenses courantes) mais l’écart entre allocation budgétaire et ressources effectivement mises à la disposition dans le passé ne permet pas d’y rattacher une signification concrète. |

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| <p>3. Etablissement d'un système garantissant que les travaux d'entretien routiers seront passés sur la base d'appels d'offres, et que leurs montants reflètent des prix normalisés.</p> | <p>Procédure améliorée concernant la passation des marchés conformément à la réglementation en vigueur et la gestion en place. (Manuel de gestion des contrats d'entretien adopté)</p> | <p>Rapport d'audit</p> | <p>Fin mars 2004</p> | <p>Le manuel de gestion des contrats d'entretien n'a pas été officiellement adopté.</p> <p>Nécessité d'une confirmation que les travaux d'entretien sont courants ou périodiques, sortant donc du cadre des projets dit « structurants » et, par conséquent, du cadre des projets sous tutelle de la DGGT.</p> |
| <p>4. Exécution du programme d'entretien mentionné ci-dessus correspondant au budget du Fonds routier.</p> | <p>Progrès dans le programme d'entretien à terme de plus de 5 .000 km réhabilités et entretenus pour maintenir un niveau de service satisfaisant.</p> | <p>Rapports d'audit financier et technique sur le programme d'exécution, tous les semestres.</p> | <p>1^{er} rapport d'audit en mai 2004. 2^e rapport en novembre 2004.</p> | <p>Le programme d'entretien de 2004 n'a pas commencé à être exécuté. Un audit est programmé.</p> |
| <p>5. Adoption d'un plan opérationnel et d'un calendrier pour l'accomplissement des principales mesures/actions de la DPST pour réformer le financement, la programmation, la gestion et l'exécution de l'entretien routier.</p> | <p>Plan de réforme pour l'entretien détaillé adopté.</p> <p>Création d'un établissement public administratif dénommé Fonds routier autonome et bénéficiant de ressources sûres et pérennes.</p> <p>Mise en place d'une réglementation pour la protection du patrimoine routier national et pour l'institution du péage.</p> | <p>Plan Opérationnel finalisé après accord de la Commission – septembre/octobre 2004</p> <p>Documents appropriés adoptés par le Parlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 8-2004 du 13/02/04 portant création d'un établissement public administratif dénommé Fonds routier. • Loi n° 7-2004 du 13/02/04 portant protection du patrimoine routier | <p>Loi adoptée par le Parlement lors de la session d'octobre 2003</p> <p>Loi adoptée par le Parlement lors de la session d'octobre 2003</p> | <p>Textes d'application en attente d'approbation.</p> |

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| | <p>Nouvelle classification routière déterminant le réseau routier prioritaire à prendre en charge par le Fonds routier.</p> | <p>national.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette classification est déjà prête et sera renforcée par le PNT en cours de finalisation. • Décrets et autres textes d'application des lois précitées sont en cours d'adoption par le Conseil des ministres • Décrets et arrêtés instituant le péage en cours d'adoption par le Conseil des ministres | <p>Fin mars 2004</p> <p>Fin mars 2004</p> | |
|--|---|---|---|--|